

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	62 (1933)
Heft:	8
Rubrik:	Société Suisse des maîtres de gymnastique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vons dire que cette étude n'est pas au-dessus de la portée des élèves. D'ailleurs, rien n'empêche le maître de la simplifier selon le temps disponible.

Si l'on consulte les questions d'examen de 1925 à 1930 pour la 3^{me} année, on y trouve la forme décimale pour représenter le franc, le mètre et leurs sous-multiples, ce qui supposerait une étude au moins sommaire de cette forme. Le correspondant reconnaît lui-même la nécessité d'un enseignement occasionnel de cette matière. Pourquoi, dès lors, s'élever contre une étude simple et sommaire, mais raisonnée des deux premières décimales ? On se plaint de « problèmes assez compliqués » pour cet âge, mais disons bien vite que beaucoup de ceux-ci sont tirés des cartes d'examen et que les plus difficiles ne se trouvent pas au début de l'étude d'une question nouvelle. D'autre part, il faut bien une fois habituer l'élève au mécanisme de ces problèmes, puisqu'ils figurent dans les cartes d'examen.

Le correspondant aurait, par contre, admis en 3^{me} année l'étude de nombres entiers supérieurs à 1,000. Si la technique des opérations écrites est identique, il n'en est pas de même en calcul oral, où les difficultés de raisonnement sont plus grandes. Nous pensons, dès lors, que ce serait une erreur de commencer la 4^{me} série par l'étude des quatre premières décimales, puisque les opérations sur les nombres décimaux sont basées sur celles des nombres entiers.

Pour ce qui concerne les mesures de surface, nous avons suivi la gradation suivante qui nous paraît naturelle et suffisante : *a)* étude des mesures de surface pour elles-mêmes ; *b)* recherche du périmètre du carré et du rectangle ; *c)* recherche de la surface ; *d)* enfin, recherche soit du périmètre, soit de la surface ; il appartient à l'élève de s'y reconnaître. Ici encore, la presque totalité des problèmes sont tirés des cartes d'examen où les « complications abusives » abondent. Si le côté du carré n'est pas indiqué dans le premier problème écrit, où l'on en demande la surface, cette critique de détail tombe, parce que, dans le calcul oral qui doit précéder et préparer l'écrit, l'élève a dû apprendre à chercher d'abord le côté du carré, puis la surface.

Nous ne prétendons pas à la perfection de notre œuvre et la pratique fera ressortir quelques déficiences inévitables. Etablir de nouveaux livres de calcul n'est pas une sinécure, mais bien une lourde tâche. Autre chose est de concevoir et d'élaborer ces manuels, autre chose est de juger l'œuvre accomplie. « La critique est aisée et l'art difficile. »

Irénée Musy, *instituteur, Fribourg.*

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Inscriptions aux cours de gymnastique.

Sous les auspices du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, dans le courant de l'été 1933, à l'usage du corps enseignant de langue française, les cours suivants :

I. 2^{me} et 3^{me} degrés garçons pour instituteurs : A Yverdon, du 17 au 29 juillet, Direction : A. Huguenin, Lausanne ; E. Bory, Yverdon.

II. Pour tous les degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des conditions défavorables, sans halle de gymnastique : A Estavayer-le-Lac, du 24 au 29 juillet, Direction : S. Wicht, Léchelles ; B. Grandjean, Neuchâtel ; A Delémont, du 31 juillet au 5 août, Direction : G. Tschoumy, Porrentruy ; R. Tharin, Lausanne.

III. Natation, gymnastique populaire et jeux, pour institutrices et instituteurs : A Rolle, du 7 au 12 août, Direction : H. Jaton, Vallorbe ; C. Bucher, Rolle.

IV. 2^{me} degré filles, pour institutrices et instituteurs : A Neuchâtel, du 24 juillet au 5 août, Direction : M^{le} J. Hunziker, Lausanne ; W. Montandon, St-Imier.

3^{me} degré filles pour institutrices et instituteurs : A Biel, du 28 juillet au 12 août, Direction : A. Böni, Rheinfelden ; O. Kätterer, Bâle. Ne seront admis à ce cours que les collègues ayant suivi avec plein succès un cours du 2^{me} degré.

V. Cours de natation, pour instituteurs : A Villeneuve, du 8 au 12 août, Direction : E. Perroud, Ropraz ; G. Lecoultrre, Lausanne.

Pour institutrices : A Morat, du 1^{er} au 5 août, Direction : M^{le} Eggenberg, Berne ; Boppart, St-Gall. Pour ces deux cours de natation, une attestation officielle de l'autorité scolaire certifiant que l'enseignement de la natation se donne ou peut être organisé, doit être jointe à la demande d'inscription.

Remarques intéressant les participants aux divers cours.

Le port de vêtements appropriés est indispensable pour tous les participants aux cours. Des prescriptions particulières seront communiquées aux participants des cours de natation. Selon l'ordonnance du Département militaire fédéral sur les cours, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques.

Les demandes d'inscriptions devront contenir les réponses aux questions suivantes :

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour les cours de natation, l'attestation des autorités.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront pas prises en considération. La participation à tous ces cours est facilitée par le D. M. F., grâce au versement d'une indemnité journalière de 5 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une indemnité de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition que ceux-ci ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, III^{me} cl. par la ligne la plus directe (y compris bateau, poste, service officiel d'autobus).

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

La S. S. M. G. organise également les cours suivants :

Cours de natation pour instituteurs :

1. Cours de natation pour débutants (sans attestation des autorités) : A Berthoud, du 31 juillet au 4 août (si le temps est défavorable, à l'établissement Hallenbad à Berne), Direction : H. Urech, Aarau. Finance du cours : pour membre de la S. S. M. G. 12 fr., pour toute autre personne, 15 fr.

2. Cours de natation pour bons nageurs (sans attestation des autorités) : A Berthoud, du 31 juillet au 4 août (si le temps est défavorable, à l'établissement Hallenbad à Berne). Cours de perfectionnement dans les divers domaines de la natation. Direction : A. Boppart, St-Gall ; Urech, Aarau. Finance du cours pour membre de la S. S. M. G., 7 fr., pour toute autre personne, 10 fr.

Pour institutrices :

1. Cours de natation pour débutantes (sans attestation des autorités). A Morat, du 24 au 28 juillet, Direction : M^{le} Eggenberg, Berne.

2. Cours de natation pour bonnes nageuses (sans attestation des autorités). A Morat, du 29 au 31 juillet, Direction : M^{me} Dr Steiger-Simonett, Berne. Les finances de ces cours sont les mêmes que pour les instituteurs.

Délai d'inscription : 15 juin 1933.

Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, professeur de gymnastique à Soleure.

Soleure et Bâle, 20 mars 1933.

Pour la Commission technique

Le secrétaire : O. Kätterer.

Le président : P. Jeker.

PRO JUVENTUTE

Vente de décembre. — Le résultat de la vente *Pro Juventute* de décembre 1932 a de nouveau dépassé notre attente. Il a été vendu 10,067,124 timbres de 5, 10, 20 et 30 cent., ainsi que 616,405 cartes-vue et 721,570 cartes de vœux, représentant une somme brute de 2,284,330 fr. 54. De ce montant, 1,381,612 fr. 35 (valeur d'affranchissement des timbres) ont été remboursés à la poste, en sorte que la fondation *Pro Juventute* retire un bénéfice de 902,718 fr. 19, soit 13,000 fr. de plus que l'année précédente.

Le bénéfice net reste, comme toujours, à la disposition des 188 districts où les commissions de district *Pro Juventute* veilleront à ce qu'il soit employé dans le sens du programme fixé par le conseil de la fondation pour la vente 1932 : prévoyance en faveur de la jeunesse scolaire et, spécialement dans les régions atteintes par le chômage, en faveur des enfants de chômeurs et des jeunes chômeurs eux-mêmes.

La fondation *Pro Juventute* exprime ici sa reconnaissance la plus vive à tous ceux qui, par leur générosité ou leur participation active à la vente, lui ont permis d'atteindre ce beau résultat, le plus brillant depuis les débuts de l'œuvre.

Télégrammes To. — Durant l'année 1932, 114,558 formulaires *To* furent transmis, procurant à la fondation *Pro Juventute*, à raison de 45 cent. par formulaire, la somme de 51,551 fr. 10, soit 1,000 fr. de plus que l'année précédente. Sont déjà mis en circulation trois formulaires de félicitations et un formulaire de deuil.

BIBLIOGRAPHIE

Dom Anschaire Vonier, O. S. B., abbé de Buckfast, *La Nouvelle et Eternelle Alliance*, traduit de l'anglais par M. le chanoine Laîné, A. Prud'homme, St-Brieuc.

Pour Dom Vonier, un catholique est cultivé religieusement, quand il peut « habituellement, sans effort et sans difficulté, sans que son langage lui paraisse bizarre et archaïque, parler des réalités de sa foi, de la grâce, de la charité, du corps et du sang du Christ, du Saint-Esprit, de la rémission des péchés, de l'incorporation des hommes à Jésus-Christ par le baptême, de notre vie en lui, de sa Résurrection et de la nôtre par lui, en prenant tous ces faits dans le sens littéral, en les employant pour louer, chanter, prier, en les proclamant de toutes les manières possibles ». Les chrétiens cultivés sont-ils nombreux, en notre siècle ? Dom Vonier doit répondre : ils sont trop rares. C'est à en augmenter le nombre qu'il s'efforce et s'emploie en ce livre, dont le sous-titre dit le contenu : les éléments permanents du catholicisme. Le traducteur n'exprimerait-il pas mieux l'idée de l'auteur en substituant l'adjectif *fondamentaux à permanents* ?